



VILLE DE NORMANDIN

TARIFICATION DES SERVICES (Règlement 547-2019) – Annexes pour 2021

ANNEXE 1 - ADMINISTRATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la Ville :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Photocopie (en noir et blanc)	0,41 \$/ page *max : 500 copies	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i> Gratuit pour les organismes qui fournissent leurs feuilles. *Pour toute demande supplémentaire, le formulaire de don et sub. doit être rempli.	01-23411
Télécopieur	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluses	Maximum 2 pages. Page supplémentaire : 0,50 \$ chacune. Gratuit pour les organismes.	01-23411
Plan général des rues ou tout autre plan	4,10 \$/ feuillet	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411
Chèque non compensé (sans provision et arrêt de paiement)	40 \$	Exonéré		01-23419
Recherche – demandes d'accès à l'information	0 \$	N/A		
Plan de la matrice graphique	4,10 \$/ feuillet ou extrait	Incluses		01-23411
Compte de taxes foncières	6 \$	Exonéré	Gratuit si transmis par courriel.	01-23411
Confirmation de taxes foncières	20 \$/ dossier	Exonéré	Au besoin, facturation mensuelle pour les institutions et/ou notaires.	01-23411
Épinglette de la Ville	3 \$	Incluses		01-23419
Livre du centenaire	10 \$	Inclus TPS seulement	Sans coffret Avec coffret	01-23419
Livre Normandin et son terroir	15 \$			
Livre Normandin se raconte	50 \$			
	65 \$			

NOTE 1 : Tarif établi en vertu règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, r.3) en vigueur.

ANNEXE 2 – ÉVALUATION ET TAXATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la ville et sont exigibles lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 100 000 \$	40 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 100 000 \$ et inférieure ou égale à 249 999 \$	60 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 250 000 \$ et inférieure ou égale à 499 999 \$	75 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 999 999 \$	150 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 1 000 000 \$ et inférieure ou égale à 1 999 999 \$	300 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 4 999 999 \$	500 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$	1 000 \$	Exonéré		01-23419

ANNEXE 3 - FINANCES

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction des finances :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Rapport financier (MAMOT) (photocopie, télécopieur ou courriel)	3,30 \$	Incluses	RÉF. NOTE 1	01-23411
Rapport sur les prévisions budgétaires (MAMOT) (photocopie, télécopieur ou courriel)	3,30 \$	Incluses	RÉF. NOTE 1	01-23411
Rapport sur les indicateurs de gestion (MAMOT) (photocopie, télécopieur ou courriel)	3,30 \$	Incluses	RÉF. NOTE 1	01-23411

ANNEXE 4 – DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction générale et le greffe :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Assermentation ou affirmation solennelle	5 \$/ serment	Incluses		01-23419
Certification d'une copie	5 \$/ certificat	Incluses		01-23411
Copie d'un règlement municipal	0,41 \$/ page	Incluses	RÉF. NOTE 1 Ne pouvant excéder la somme de 35 \$	01-23411
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/ nom	Exonéré	RÉF. NOTE 1	01-23411
Frais d'expédition de l'avis initial lors de non-paiement de taxes	25 \$/ matricule	Exonéré		01-23419
Frais de vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant : - les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés; - les taxes scolaires et les intérêts impayés; - les frais de publication de l'avis dans le journal; - les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé; - les frais de recherche de titre de propriété; - les frais d'inscription au bureau de la publicité des droits; - les frais de radiation au bureau de la publicité des droits; - les frais du bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation; - les droits et honoraires au ministre des Finances du Québec, représentant 3 % du prix de la vente;	Coût réel	N/A		
Certificat d'adjudication à l'adjudicataire dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes en vertu de l'article 531 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., c. C-19)	Coût réel	Exonéré	Tarif établi en vertu de la <i>Tarification des produits et services du registre foncier du cadastre</i> en vigueur	01-23411

ANNEXE 5 – PERMIS ET URBANISME

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la division de l'urbanisme et des permis :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Plan d'urbanisme, de zonage ou de tout autre plan	4,10 \$/ feuillet	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411
Recherche, demande d'accès aux documents (ex. : dans le cadre d'une étude environnementale)	0 \$	N/A		01-23419
Permis de lotissement		Exonéré		01-24100
- Tarif de base	30 \$			
- Par lot supplémentaire	2 \$			
Permis de construction		Exonéré		01-24100
a) nouvelle construction résidentielle / chalet				
1- premier logement	100 \$			
2- logement additionnel	50 \$			
b) transformation / agrandissement ou addition de bâtiment complémentaire (résidentiel)				
1- pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux	1 \$		(min. 20 \$, max. 50 \$)	
2- adaptation de domicile pour une personne handicapée	Gratuit			
c) nouvelle construction (autre que résidentielle)				
1- pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux	1 \$		(min. 125 \$, max. 1 000 \$)	
d) transformation / agrandissement / addition de bâtiment complémentaire (autre que résidentiel)				
1- pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux	1 \$		(min. 25 \$, max. 1 000 \$)	
Travaux sans permis de construction		N/A		
Lorsque constatés par une visite de l'inspecteur municipal ou sur réception d'un certificat de l'évaluateur confirmant la situation	40 \$		À ce montant s'ajoute le coût du permis de construction.	
Certificat d'autorisation		Exonéré		01-24100
a) excaver le sol	20 \$			
b) modifier la configuration d'un terrain par des travaux de déblai ou de remblai	20 \$			
c) rénover une construction (bâtiment résidentiel)				
1- tarif de base	20 \$			

d) rénover une construction (bâtiment autre que résidentiel)		
1- pour coût de travaux d'au plus 10 000 \$	30 \$	
2- pour coût de travaux compris entre 10 000 \$ et 100 000 \$	60 \$	
3- pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux supérieur à 100 000 \$, ajouter	1 \$/ 1 000 \$	Max. 1 000 \$
e) déplacer une construction		
1- bâtiment principal	20 \$	
2- bâtiment complémentaire	10 \$	
f) démolir une construction (ou partie de)		
1- bâtiment principal	15 \$	
2- bâtiment accessoire	10 \$	
g) construire, installer, remplacer ou modifier une affiche, une enseigne ou un panneau-réclame, sous réserve des exclusions prévues au règlement de zonage	30 \$	
h) procéder à l'installation d'une piscine hors terre ou creusée et ses accessoires	30 \$	
i) installer une tour de télécommunication	200 \$	
j) installer une clôture	20 \$	
k) procéder à l'installation d'un système individuel ou collectif de traitement d'eaux usées	25 \$	
l) procéder à l'installation d'un système individuel ou collectif d'alimentation en eau potable (puits)	25 \$	
m) abattage d'arbres de 15 cm ou plus de diamètre pour les zones situées dans le périmètre urbain	10 \$	
n) déboisement et coupe forestière pour les zones situées à l'extérieur du périmètre urbain	20 \$	
o) ouverture d'un nouvel établissement, changement d'usage ou modification d'usage autre qu'un usage résidentiel	30 \$	
p) ajout d'un logement	50 \$	
q) ajout de case à un stationnement existant (pour usage commercial, industriel et public) - non étagé (par case)	20 \$	
r) aménager un espace de chargement / déchargement	50 \$	
s) construire un mur de soutènement	20 \$	

Travaux sans certificat d'autorisation		N/A		01-25000
Lorsque constatés par une visite de l'inspecteur municipal ou sur réception d'un certificat de l'évaluateur confirmant la situation	40 \$		À ce montant s'ajoute le coût du certificat d'autorisation.	
Demande de dérogation mineure	300 \$ + frais de publication	Exonéré	Soit 300 \$ à titre de frais pour l'ouverture du dossier et pour l'étude de la demande par le C.C.U. plus frais de publication de l'avis public prévu par la loi (si requis).	01-24100
Demande de modification des règlements d'urbanisme	500 \$ + Frais de publication	Exonéré	Advenant le refus de la demande après analyse par le conseil municipal, un remboursement de 200 \$ sera effectué.	01-24100
Colporteur, agent de publication et vendeur itinérant n'ayant pas de place d'affaires inscrite au rôle de valeurs locatives de la Ville	400 \$/ représentant	Exonéré	Pour 10 jours consécutifs.	01-24100

ANNEXE 6 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction générale :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (parc des maisons mobiles)	12,00 \$/ m ²	Exonéré	Avenues Julien et Harvey	01-27300
	12,00 \$/ m ²	Taxable	Avenue des Cerisiers, carré des Pommetiers, rue des Cormiers (pour tout terrain faisant partie du nouveau développement) Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration.	
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (tout autres terrains)	Variable	Taxable	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 500 \$ de frais d'administration par dossier.	Voir avec le Directeur des finances

ANNEXE 7 – TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par le service des travaux publics :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01- ____ - ____
Demande d'accès aux documents par des professionnels (recherche et impression de plans en lien avec les travaux pub.)	0 \$	N/A		01-23411
Démolition et construction d'un nouveau trottoir ou d'une nouvelle bordure (en tout ou en partie)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23430 ou 01-27610 (si partage de frais)
Branchement de services d'aqueduc ou d'égout	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23440 ou 01-27610 (si partage de frais)
Canaliser ou modifier un fossé longeant une propriété	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23440
Tous autres travaux effectués par les travaux publics et non prévus expressément dans le présent règlement	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage, et 15 % de frais d'administration.	01-23430
Domages causés à la propriété de la Ville	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage, et 15 % de frais d'administration.	Trsp. 01-23430 Adm. 01-23419 Hyg. 01-23440
Travaux d'entretien et de restauration de borne d'incendie	Coût réel	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23440
Inspection et hivernage des bornes d'incendie	50 \$/ borne	Exonéré		01-23440
Remplissage de camion-citerne à l'hôtel de ville	100 \$/ voyage	Exonéré		01-23440
Compteurs d'eau (fourniture, installation, déplacement, remplacement, vérification)	Coût réel	À venir		À venir
Compteurs d'eau – Demande de vérification par le propriétaire Dépôt exigé (règlement 550-2019)	100 \$ + autres frais	Exonéré	Dépôt (100 \$) remboursable si le compteur s'avère défectueux.	01-23440
Inspection par caméra, vérification ou débouchage de conduite d'égout	75 \$ + 75 \$/ heure 75 \$ + coût réel selon taux en vigueur	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières	01-23440

Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	50 \$ Coût réel selon taux en vigueur	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières *Un seul frais est chargé si la réouverture est effectuée dans la même journée. <i>**Non facturé dans le cadre de l'installation des compteurs d'eau prévus sur la liste en 2019.</i>	01-23440
---------------------------------	---	---------	--	----------

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Réparation de pavage	50 \$/ m ²	Exonéré		01-23430
Main-d'œuvre d'un employé du service des travaux publics	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, repas et kilométrage	Trsp. 01-23430 Hyg. 01-23440
Location de véhicules ou d'équipements suivants (avec opérateur et frais de carburant) (en urgence ou dépannage)		Exonéré		Trsp. 01-23430 Hyg. 01-23440
- Camionnette	20 \$/ heure			
- Camion avec benne 2 tonnes	45 \$/ heure			
- Camion 10 roues	75 \$/ heure			
- Camion de service	35 \$/ heure			
- Excavatrice	95 \$/ heure			
- Balai mécanique (3 roues)	125 \$/ heure			
- Génératrice	15 \$/ heure			
- Pompe électrique	20 \$/ heure			
- Camion écurer d'égout	75 \$/ heure*		*Pour une période minimum de trois (3) heures par déplacement, (plus salaires, si applicables)	
- Tondeuse 60 pouces	45 \$/ heure			
- Détecteur de conduite	50 \$			
- Détecteur de métal	20 \$			
- Niveau linéaire	20 \$			
- Niveau rotatif	40 \$/ jour			
- Dégeleuse à vapeur	40 \$/ heure			
- Balai-traîneur (Waldon)	80 \$/ heure		Auquel s'ajoute le coût du propane, les salaires et avantages sociaux	
Entretien de terrain (fauchage, tonte, nettoyage et nivellement) et nettoyage de piscine	65 \$/ heure	Exonéré	RÉF. : NOTE 2 Auxquels s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23450
Fossé et ponceau	Coût réel	Exonéré	RÉF. : NOTE 3 Auxquels s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23450

NOTE 2 : L'inspecteur municipal⁽¹⁾ peut, par avis écrit au propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain ou d'un lot, lui ordonner de procéder dans les quinze (15) jours qui suivent au fauchage, à l'enlèvement des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et au nettoyage de l'eau de la piscine. À défaut par cette personne de se conformer à l'avis de l'inspecteur municipal dans le délai imparti, la Ville peut, après avoir reçu l'ordonnance nécessaire à cet effet par le Tribunal, faire procéder auxdits travaux aux frais du propriétaire ou de la personne responsable.

(1) L'inspecteur municipal est une personne désignée par le Conseil municipal et à laquelle sont confiées l'administration et l'application des règlements municipaux.

NOTE 3 : L'inspecteur municipal peut, par avis écrit à la personne ayant effectué ou fait effectuer les travaux, lui ordonner de procéder dans les quinze (15) jours. À défaut par cette personne de se conformer à l'avis de l'inspecteur municipal, dans le délai imparti, la Ville peut, après avoir reçu l'ordonnance nécessaire à cet effet par le Tribunal, faire procéder auxdits travaux aux frais du propriétaire ou de la personne responsable.

ANNEXE 8 – LOISIRS ET CULTURE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction des loisirs :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Location de ressources matérielles				01-23474-011
- Système de son	150 \$ / jour	Taxable		
- Barrière	5 \$/ unité	Taxable		
- Table de pique-nique	5 \$/ unité	Taxable		
- Table pliante	5 \$/ unité	Taxable		
- Cône (petit)	3 \$/ unité	Taxable		
- Cône (grand)	5 \$/ unité	Taxable		
- Dossard à bandes réfléchissantes	5 \$/ unité	Taxable		
Chapiteau (grandeur 30x30)	*500 \$ *250 \$	Taxable Taxable	*Main-d'œuvre incluse *Sans main-d'œuvre	01-23474-011
Location de salles de réunion				
- Salle du conseil de l'hôtel de ville	30 \$	Taxable	Gratuit lors de réunions des O.S.B.L.	01-23419 (Ville)
- Pour une activité destinée à des jeunes de moins de 18 ans	Gratuit			
- Centre sportif – complet (ex. exposition, foire), (tarif estival)	*500 \$/ jour *32.16 \$/ h	Taxable Taxable	*Durée de l'événement (personnel inclus) *Préparation et désinstallation (main d'œuvre)	01-23473-051 (CS)
- Centre sportif – petite salle à l'étage (cap. 60 pers.)	84,37 \$	Taxable		
- Centre sportif – grande salle à l'étage (cap. 161 pers.)	130,46 \$	Taxable		
- Centre sportif – grande et petite salle à l'étage (cap. 238 pers.)	165,25 \$	Taxable		
- Centre sportif – hall (cap. 60 pers.)	78,28 \$	Taxable		
- Chute à l'Ours – Salle Louis-Ovide-Bouchard (cap. 178 pers.)	195,70 \$	Taxable		
- Chute à l'Ours – Refuge de l'ours (cap. 100 pers.)	*91.32 \$	Taxable		
			*Pour les organismes, le tarif de location pour les salles du centre sportif est à 25 \$/heure.	
			Plus des frais administratif de 2,50 \$ campin.ca Plus des frais administratif de 2,50 \$ campin.ca *Remboursement de 25 \$ pour le voyageurs et 50 \$ pour les saisonniers si le ménage est fait.	01-234-011 (CAO)
			Des frais de conciergerie peuvent être ajoutés selon l'état dans lequel toute salle est laissée.	
Activités				
Cours et ateliers culturels et sportifs	Coût réel	Taxable	Tarif basé selon le coût d'opération direct (personnel et matériel) + 15 % frais admin.	
Hockey mineur et patinage artistique	14 \$ / pers.	Taxable	Refacturé à l'organisme.	

Location de glace				
- Ligue	104,37 \$/ heure	Taxable		01-23473-011
- Libre	113,07 \$/ heure	Taxable		01-23473-012
- Organismes	65,23 \$/ heure	Taxable		
- Patinage artistique	13.75 \$/ inscrit	Taxable		01-23473-010
- Hockey mineur	13.75 \$/ inscrit	Taxable		01-23473-010
- Éperriers Junior AA	25.00 \$/ heure	Taxable		01-23473-010
Chute à l'Ours (voir grille de location dernière page)				
- Location de terrain – chalets privés	652.09 \$*	Taxable	*Indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation de la province de Québec de l'année précédente. (Tel que stipulé dans le bail 2017-2020) www.statcan.gc.ca (Tableau indice des prix à la consommation, province de Québec, moyenne annuelle, non désaisonnalisé)	01-23474-015
- Collecte des déchets – chalets privés	108.69\$*	Taxable		01-23474-015
- Service d'eau potable – chalets privés	108.69\$*	Taxable		01-23474-015
- Service des eaux usées – chalets privés	163.02 \$*	Taxable		01-23474-015
- Location de terrain – camping saisonnier	1437.33\$	Taxable		01-23474-022
- Droit d'installation d'un gazebo – camping saisonnier	43.49 \$	Taxable		
- Camping saisonnier - hivernement	43.49 \$	Taxable		01-23474-030
Entrée journalière au Site touristique Chute à l'Ours	5 \$/ adulte 4 \$/ < 18 ans Gratuit : ≤ 3 ans	Incluses Incluses		01-23474-023
Passeport Chute à l'Ours (carte d'entrée annuelle)	Individuel : 30 \$ Familial : 40 \$	Incluses Incluses		
Camp de jour		Exonéré	Des tarifs réduits peuvent s'appliquer pour l'inscription de plus d'un enfant d'une même famille. Les frais des sorties sont à ajouter. *Gratuit si forfait de 8 semaines.	01-23481
Résidant	60 \$ / sem.			
Non-résidant	65 \$ / sem.			
Service de garde*	2 \$/ jour			

ANNEXE 9 - BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services de la bibliothèque :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Abonnement annuel résidants et organismes reconnus	Gratuit		Sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve de résidence.	01-23477-013
Abonnement annuel non-résident			La signature d'un parent au moment de l'inscription est obligatoire pour les moins de dix-huit (18) ans.	
- Adulte	10 \$	Exonéré		
- Enfant	5 \$	Exonéré		
- Famille	25 \$	Exonéré		
Remplacement de la carte de membre de la bibliothèque	3 \$	N/A		
Location de document				01-23477-019
- Nouveauté (best-seller)	2 \$	Non taxable	Maximum de cinq (5) prêts par abonné	
Frais de retard		N/A	L'utilisateur perd ses privilèges d'emprunt dès qu'il a accumulé un montant de 5 \$ impayé à son dossier	01-23477-016
- Livre (nouveauté)	25 ¢/ jour/ doc.			
- Livre (sauf nouveauté), CD et DVD	10 ¢/ jour/ doc.			
Matériel perdu ou endommagé		N/A	Frais d'administration de 5 \$ par document en cas de perte, destruction ou détérioration du document	
- Document	Coût réel			
- Bris mineur	2 \$			
Photocopie	0,41 \$/ page	Incluses	<i>RÉF. : NOTE 1</i>	01-23477-017
Télécopie	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluses Incluses	Maximum 2 pages. Page supplémentaire : 0,50 \$ chacune.	01-23477-017
Informatique				01-23477-017
- Impression noir et blanc (laboratoire informatique)	0,41 \$/ page	Incluses		
Service de prêt entre bibliothèque (PEB)		N/A	Limite de trois (3) réservations par usager	
- Prêt	Gratuit			
- Frais de retard	10 ¢/ jour/ doc.			01-23477-016
- Matériel perdu ou endommagé	*Voir note		*Selon modalités de la bibliothèque prêteuse	

*Frais PGR : Frais destiné au Parc régional des Grandes-Rivières pour l'entretien des sentiers pédestres			TARIFS 2021															
			HAUTE SAISON							BASSE SAISON								
			2021	Tx héb.	Frais PGR	Campin	Total	TPS	TVQ	TOTAL	Tarif basse	Tx héb.	Frais PGR	Campin	Total	TPS	TVQ	TOTAL
TERRAINS	NATURE	NUITÉE	31.17 \$	0.00 \$	1.74 \$	2.50 \$	35.41 \$	1.77 \$	3.53 \$	40.71 \$	28.05 \$	0.00 \$	1.74 \$	2.50 \$	32.29 \$	1.61 \$	3.22 \$	37.13 \$
		SEMAINE	187.03 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	189.53 \$	9.48 \$	18.91 \$	217.91 \$	168.33 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	170.83 \$	8.54 \$	17.04 \$	196.41 \$
	2 SERVICES	NUITÉE	36.83 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	39.33 \$	1.97 \$	3.92 \$	45.22 \$	33.15 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	35.65 \$	1.78 \$	3.56 \$	40.99 \$
		SEMAINE	220.95 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	223.45 \$	11.17 \$	22.29 \$	256.91 \$	198.86 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	201.36 \$	10.07 \$	20.09 \$	231.51 \$
		MOIS	662.84 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	665.34 \$	33.27 \$	66.37 \$	764.97 \$	596.56 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	599.06 \$	29.95 \$	59.76 \$	688.76 \$
		3 MOIS	1 789.67 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 792.17 \$	89.61 \$	178.77 \$	2 060.55 \$	1 610.70 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 613.20 \$	80.66 \$	160.92 \$	1 854.78 \$
	3 SERVICES	NUITÉE	42.48 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	44.98 \$	2.25 \$	4.49 \$	51.72 \$	38.23 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	40.73 \$	2.04 \$	4.06 \$	46.83 \$
		SEMAINE	254.86 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	257.36 \$	12.87 \$	25.67 \$	295.90 \$	229.37 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	231.87 \$	11.59 \$	23.13 \$	266.60 \$
		MOIS	764.58 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	767.08 \$	38.35 \$	76.52 \$	881.95 \$	688.12 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	690.62 \$	34.53 \$	68.89 \$	794.04 \$
		3 MOIS	2 064.37 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	2 066.87 \$	103.34 \$	206.17 \$	2 376.38 \$	1 857.93 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 860.43 \$	93.02 \$	185.58 \$	2 139.03 \$
	50 AMPÈRES	NUITÉE	44.36 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	46.86 \$	2.34 \$	4.67 \$	53.88 \$	39.92 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	42.42 \$	2.12 \$	4.23 \$	48.78 \$
		SEMAINE	266.14 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	268.64 \$	13.43 \$	26.80 \$	308.87 \$	239.53 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	242.03 \$	12.10 \$	24.14 \$	278.27 \$
		MOIS	798.43 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	800.93 \$	40.05 \$	79.89 \$	920.87 \$	718.59 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	721.09 \$	36.05 \$	71.93 \$	829.07 \$
		3 MOIS	2 155.77 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	2 158.27 \$	107.91 \$	215.29 \$	2 481.47 \$	1 940.19 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 942.69 \$	97.13 \$	193.78 \$	2 233.61 \$
	SAISONNIER 3 SERVICES	1 437.33 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 439.83 \$	71.99 \$	143.62 \$	1 655.44 \$	N/A								
	SAISONNIER 2 SERVICES	1 258.51 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 261.01 \$	63.05 \$	125.79 \$	1 449.85 \$	N/A								
CHAMBRES	OCC. SIMPLE	NUITÉE	106.51 \$	3.73 \$	0.00 \$	2.50 \$	112.74 \$	5.64 \$	11.25 \$	129.62 \$	95.86 \$	3.36 \$	0.00 \$	2.50 \$	101.71 \$	5.09 \$	10.15 \$	116.95 \$
		SEMAINE	639.08 \$	22.37 \$	0.00 \$	2.50 \$	663.95 \$	33.20 \$	66.23 \$	763.37 \$	575.17 \$	20.13 \$	0.00 \$	2.50 \$	597.80 \$	29.89 \$	59.63 \$	687.32 \$
CHALETs	28 ET 29	NUITÉE	180.16 \$	6.31 \$	0.00 \$	2.50 \$	188.97 \$	9.45 \$	18.85 \$	217.26 \$	162.14 \$	5.68 \$	0.00 \$	2.50 \$	170.32 \$	8.52 \$	16.99 \$	195.82 \$
		SEMAINE	1 080.97 \$	37.83 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 121.30 \$	56.07 \$	111.85 \$	1 289.22 \$	972.87 \$	34.05 \$	0.00 \$	2.50 \$	1 009.42 \$	50.47 \$	100.69 \$	1 160.58 \$
	32 À 38	NUITÉE	153.79 \$	5.38 \$	0.00 \$	2.50 \$	161.67 \$	8.08 \$	16.13 \$	185.88 \$	138.41 \$	4.84 \$	0.00 \$	2.50 \$	145.76 \$	7.29 \$	14.54 \$	167.58 \$
		SEMAINE	922.75 \$	32.30 \$	0.00 \$	2.50 \$	957.55 \$	47.88 \$	95.52 \$	1 100.94 \$	830.48 \$	29.07 \$	0.00 \$	2.50 \$	862.04 \$	43.10 \$	85.99 \$	991.13 \$
	39 À 41	NUITÉE	142.89 \$	5.00 \$	0.00 \$	2.50 \$	150.39 \$	7.52 \$	15.00 \$	172.91 \$	128.60 \$	4.50 \$	0.00 \$	2.50 \$	135.60 \$	6.78 \$	13.53 \$	155.91 \$
		SEMAINE	857.31 \$	30.01 \$	0.00 \$	2.50 \$	889.82 \$	44.49 \$	88.76 \$	1 023.07 \$	771.58 \$	27.01 \$	0.00 \$	2.50 \$	801.08 \$	40.05 \$	79.91 \$	921.05 \$
	3 ET 22	NUITÉE	132.88 \$	4.65 \$	0.00 \$	2.50 \$	140.03 \$	7.00 \$	13.97 \$	161.00 \$	119.59 \$	4.19 \$	0.00 \$	2.50 \$	126.28 \$	6.31 \$	12.60 \$	145.19 \$
		SEMAINE	797.30 \$	27.91 \$	0.00 \$	2.50 \$	827.71 \$	41.39 \$	82.56 \$	951.65 \$	717.57 \$	25.11 \$	0.00 \$	2.50 \$	745.18 \$	37.26 \$	74.33 \$	856.78 \$
	18 À 21	NUITÉE	102.88 \$	3.60 \$	0.00 \$	2.50 \$	108.98 \$	5.45 \$	10.87 \$	125.30 \$	92.59 \$	3.24 \$	0.00 \$	2.50 \$	98.33 \$	4.92 \$	9.81 \$	113.06 \$
		SEMAINE	617.27 \$	21.60 \$	0.00 \$	2.50 \$	641.37 \$	32.07 \$	63.98 \$	737.42 \$	555.54 \$	19.44 \$	0.00 \$	2.50 \$	577.49 \$	28.87 \$	57.60 \$	663.97 \$
	7, 11 ET 24	NUITÉE	117.42 \$	4.11 \$	0.00 \$	2.50 \$	124.03 \$	6.20 \$	12.37 \$	142.60 \$	105.68 \$	3.70 \$	0.00 \$	2.50 \$	111.88 \$	5.59 \$	11.16 \$	128.63 \$
		SEMAINE	704.57 \$	24.66 \$	0.00 \$	2.50 \$	731.73 \$	36.59 \$	72.99 \$	841.31 \$	634.11 \$	22.19 \$	0.00 \$	2.50 \$	658.81 \$	32.94 \$	65.72 \$	757.46 \$